

Groupe parlementaire socialiste / Katia Lehmann

Question orale

Admission à l'Année propédeutique santé (APS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chères et chers collègues,

Plusieurs jeunes candidates et candidats à l'année propédeutique santé (APS) ont reçu la semaine dernière un courrier leur annonçant que, faute de places disponibles, leur dossier avait été placé en liste d'attente. Le quota pour les admissions APS est fixé par chaque canton. Les critères du choix sur dossier restent eux assez mystérieux

Pour les heureux admis, cette première régulation en précèdera la plupart du temps une seconde au terme de l'APS, cette fois sur examen, pour tenter d'obtenir ENFIN le précieux sésame et entrer dans une des sept filières santé.

Une double régulation avant d'entrer en HES santé, on voudrait démotiver à se former dans ce domaine que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Cette sélection pour entrer en APS qui s'apparente à un numerus clausus déguisé est selon nous en totale contradiction avec le projet de loi sur l'encouragement à la formation dans le domaine des soins

D'où ma question :

Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il prendre pour garantir un accès le plus large possible à l'APS, passage obligé pour bon nombre d'étudiantes et étudiants pour entrer dans les filières HES santé ?